La provocation au terrorisme (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/f2c38e1e-4e38-4368-9b73-b0a982bda12f

ns générales

'RE BAPTISTE
émoire : CONTE PHILIPPE
iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales
on : 14-02-2023

.a provocation au terrorisme s'entend essentiellement de l'incrimination de provocation prévue par l'article 421-2-5 du Code pénal. est en rien la seule occurrence d'appréhension par le droit pénal du comportement de l'agent qui, par ses mots, appelle l'autre vers l étude doit alors s'appuyer sur d'autres textes qui saisissent des comportements analogues. Ces dernières années, l'attention s'est : concentrée sur le transfert – par la loi du 13 novembre 2014 – du délit de provocation de la loi du 29 juillet 1881 vers le Code pénal ; qui ont sous-tendu ce transfert ont consisté à revoir le caractère causal du propos provoquant au terrorisme à l'aune d'Internet. Act abus de la liberté d'expression, il appellerait l'intervention d'un droit pénal tout autre que celui de la presse. Mais l'apologie du urtant archétype du délit de presse – a dans ce mouvement été introduite au Code pénal avec la provocation. L'étude de ce de ce qui l'a justifié, ainsi que des conséquences judiciaires qui l'ont suivi, permet d'interroger la plus large politique criminelle rovocations et propos apologétiques doivent être punis, mais que dit le droit pénal de lui-même lorsqu'il s'en saisit ? A être trop du de certains actes comme de certaines paroles, le terrorisme n'est-il pas dénaturé dans sa première considération qui l'avait tégorie des infractions politiques : celle d'une criminalité trop violente pour être politique ? L'étude des diverses acceptions de la terrorisme en droit pénal contemporain offre certains éléments de réponse.
es : Provocation, Apologie du terrorisme, Liberté d'expression, Lois antiterroristes

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-16881
urce : Ressource documentaire